

Courrier Laval > Actualités > Société

Colère chez les enseignants de la CSDL

Caroline Lévesque
Publié le 23 mars 2015

SYNDICAT. Les enseignants étaient près de 200 à contester devant les bureaux de la Commission scolaire de Laval (CSDL), le 18 mars.



© Mario Beauregard

Près de 200 enseignants se sont présentés devant les bureaux de la CSDL, le 18 mars, pour dénoncer les offres patronales du gouvernement, qui dégraderaient leurs conditions de travail.

De ce nombre, une quarantaine a ensuite investi le conseil des commissaires. Ils considèrent que leurs conditions de travail, de même que les services offerts aux élèves, sont mises à rude épreuve dans les offres patronales déposées en décembre par le gouvernement, dans le cadre des négociations pour le renouvellement de leurs conditions de travail.

Une pétition de 1600 noms, signée majoritairement par des enseignants, a d'ailleurs été déposée ce soir-là pour dénoncer les exigences du gouvernement. L'idée d'une grève des enseignants n'est pas écartée.

«Évidemment, quand on attaque les conditions de travail des enseignants, on attaque aussi les conditions d'apprentissage des élèves, s'insurge Guy Bellemare, président par intérim du Syndicat de l'enseignement de la région de

Laval (SERL). Dans ce dépôt-là, il y a des mesures qui vont atteindre les élèves directement.»

Le SERL affirme que la CSDL entérine le dépôt patronal, étant donné que les commissaires et la présidente, Louise Lortie, ne se sont jamais prononcés à ce sujet lors de la soirée.

«La position de la présidente est de ne jamais répondre aux questions des enseignants en lien avec la négociation nationale, indique M. Bellemare. Mais qui ne dit mot consent.»

Plus d'intégration, moins de services

M. Bellemare indique qu'il y aurait plus d'intégration d'élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage (EHDA) dans des classes régulières, au primaire comme au secondaire, mais que les services entourant cette initiative ne suivraient pas.

Des mesures d'encadrement pour ces jeunes seraient éliminées, ce qui n'aiderait pas les conditions de travail des enseignants. «On veut retirer la pondération à priori, car ça coûte

cher», affirme-t-il, précisant que cette mesure allègerait la tâche, en diminuant le nombre d'élèves dans une classe en fonction des besoins du jeune vivant avec un EHDA.

Les enseignants de la CSDL voient une surcharge de travail à l'horizon.

«Combinée à un gel salarial, cette augmentation équivaut donc à une baisse de salaire», peut-on lire dans la pétition.

Gagner de part et d'autre

La présidente de la CSDL a réaffirmé au *Courrier Laval* qu'elle ne passerait effectivement aucun commentaire sur les demandes syndicales ou patronales pendant cette période de négociations qui a lieu actuellement avec la Fédération Autonome des Enseignants (FAE) et le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF).

«Dans une négo, il y a des choses à gagner de part et d'autre», indique Mme Lortie.

Elle invoque la légitimité des moyens de pression et le droit d'expression dans une démocratie.

«J'ai bien reçu la pétition et j'en comprends que les enseignants ne sont pas satisfaits, reconnaît la présidente. Pas juste avec celle-ci, mais il y a plusieurs choses qui nous le démontrent, comme les articles de journaux.»